



Conseil économique et social

Distr. limitée
1er octobre 2001
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2001

10-14 décembre 2001

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation concernant le programme de pays**

Gambie

Additif

Résumé

Le présent additif à la note de pays présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001 contient la recommandation définitive concernant le programme de pays, soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

La recommandation porte sur le financement du programme de pays de la Gambie, dont le niveau de planification annuel s'élève à 1 million de dollars. La Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver un montant de 3 635 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 7,7 millions de dollars à prélever sur d'autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 2002 à 2006.

* E/ICEF/2001/12.

** La note de pays initiale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération estimée au programme. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 2000. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 2001 pour les programmes financés par prélèvement sur les ressources ordinaires et sur les autres ressources (E/ICEF/2001/P/L.73).



Données de base^a

(1999, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans (millions)	0,6
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (TMM5) (pour 1 000 naissances vivantes) (2000)	128
Taux de mortalité infantile (TMI) (pour 1 000 naissances vivantes) (2000).	92
Pourcentage des enfants présentant une insuffisance pondérale (moyenne à grave) (2000)	17
Taux de mortalité maternelle (TMM) (pour 100 000 naissances vivantes).	–
Taux d'alphabétisation (% , hommes/femmes) (2000)	44/30
Taux d'inscription dans le cycle primaire (% net, garçons/filles) (2000).	54/49
Pourcentage des élèves de 1re année qui atteignent la 5e année (1997).	74
Utilisation de sources d'eau salubre de meilleure qualité (%) (2000)	62
Vaccination régulière (PEV) financée par le Gouvernement (%)	60
Produit national brut (PNB) par habitant (dollars É.-U.)	330
Enfants d'un an pleinement immunisés contre :	
La tuberculose (%)	96
La diphtérie, la coqueluche et le tétanos (%)	90
La rougeole (%)	88
La poliomyélite (%)	90
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (%)	89

^a Données tirées de la publication « Progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants – Statistiques mises à jour », établie à titre de supplément du rapport du Secrétaire général « Nous les enfants : Examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants » (A/S-27/3), et par conséquent susceptibles de différer des données figurant dans le texte du présent document.

La situation des enfants et des femmes

1. La Gambie est un pays à faible revenu, dont le produit national brut par habitant s'élevait à 340 dollars en 1999. La même année, le taux de croissance économique était de 4,1 %. La population du pays est estimée à 1,3 million d'habitants et augmente à un taux de 4,2 % par an. Une démarche axée sur le cycle de vie et sur les droits a été utilisée pour mettre à jour l'analyse de la situation des enfants et des femmes, et les problèmes décrits dans la note de pays (E/ICEF/2001/P/L.13) demeurent les mêmes.

2. On a observé une diminution spectaculaire du taux de mortalité infantile et du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, passés respectivement de 217 à 61 pour 1 000 naissances vivantes et de 290 à 75 pour 1 000 naissances vivantes entre 1973 et 1999. L'augmentation annuelle moyenne de 2,2 % du taux brut de scolarisation des filles entre 1992 et 1998 – supérieure à ce qu'elle était les années précédentes – montre que les mesures prises en leur faveur ont porté leurs fruits. Ces bons résultats sont imputables aux investissements consentis par le Gouvernement dans les secteurs sociaux, en particulier l'éducation et la santé. Le Gouvernement s'est

également engagé à créer une commission nationale des droits des enfants et des femmes, ce qui devrait faciliter le suivi de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que l'établissement de rapports à ce sujet.

3. En 1998, le taux brut de scolarisation des jeunes enfants s'élevait à 18 %, sans différence notable entre garçons et filles. Les taux de redoublement (6,5 %) et de poursuite des études (67 %) chez les filles jusqu'à la sixième année d'études montrent qu'une proportion importante d'entre elles ne termine toujours pas le cycle primaire. En 1999, 24 % du budget national ont été consacrés à l'éducation, dont les deux tiers à l'éducation de base.

4. Bien que des accoucheuses qualifiées assurent 51 % des accouchements (enquête en grappes à indicateur multiple, 2000), le taux de mortalité maternelle est estimé à 1 050 pour 100 000 naissances vivantes. Les grossesses d'adolescentes scolarisées continuent d'affecter le taux de poursuite des études des filles. Plus de 60 % de la population pratique les mutilations génitales féminines, et les mariages précoces demeurent une cause de problèmes psychologiques et de santé parmi les enfants et les femmes. L'enquête en grappes à indicateur multiple réalisée en 2000 a révélé que le taux d'allaitement maternel à titre exclusif pendant les trois premiers mois avait doublé depuis 1998, passant de 17 à 35 %. La malnutrition atteint son seuil maximal à l'âge de 24 mois : 20 % des enfants de moins de 5 ans souffrent d'insuffisance pondérale, 25 % de retard de croissance et 10 % d'émaciation.

5. L'incidence nationale de l'infection à VIH était relativement faible en 1991-1992 (2,2 % chez les personnes âgées de 15 ans et plus). Cependant, une étude effectuée par le Conseil de la recherche médicale en 1998 a indiqué que le risque de transmission du VIH-1 de la mère à l'enfant s'élevait à 25 %. À la fin de novembre 2000, une unité sentinelle a fait état de 3 000 cas de VIH/sida et les données assemblées par un hôpital rural ont révélé un taux de prévalence de 3,5 %.

6. L'année 2000 aura marqué un tournant en Gambie car elle a mis fin à une stabilité enviable dans une sous-région en proie aux conflits armés et aux troubles politiques. Les manifestations d'étudiants d'avril 2000 se sont soldées par la mort de 14 jeunes gens ou enfants, et plusieurs autres ont été blessés ou mutilés. Cette situation rend nécessaires des activités intensives de sensibilisation aux droits de l'enfant et aux questions relatives à leur protection. La Gambie a présenté son rapport initial sur la Convention relative aux droits de l'enfant en juillet 1999, et le Comité des droits de l'enfant l'examinera en octobre 2001. Quant à l'Assemblée nationale, elle a ratifié la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

7. En résumé, les principaux problèmes qui doivent être pris en compte dans le cadre du nouveau programme de coopération sont la mortalité infantile, la mortalité des enfants de moins de 5 ans et la mortalité maternelle, qui résultent du paludisme, des infections respiratoires aiguës, des maladies diarrhéiques et de la malnutrition. En outre, les efforts seront poursuivis dans les domaines suivants : VIH/sida (en particulier la transmission de la mère à l'enfant), soins à donner au jeune enfant pour assurer son développement, maternité sans risques, poursuite des études pour les filles, approvisionnement en eau et assainissement dans les écoles, handicaps en milieu scolaire, participation des adolescents et des enfants, mauvais traitements infligés aux enfants et exploitation des enfants, justice pour mineurs, et adaptation de la

législation nationale à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Coopération au programme, 1999-2001

8. Au cours du premier trimestre de 1999, le Gouvernement gambien et l'UNICEF ont signé un programme quinquennal de coopération pour la période 1999-2003. Il se compose de trois programmes sectoriels consacrés à la santé et la nutrition, l'éducation, et l'eau et l'assainissement, et d'un programme intersectoriel consacré à la sensibilisation, à la politique sociale et à l'élaboration de programmes. Ces divers programmes sont mis en oeuvre au moyen de huit projets.

9. L'UNICEF a accepté d'écourter de deux ans le programme de pays en cours afin d'adapter son cycle de programmation à ceux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) d'ici à 2002. Bien que la mise en oeuvre du programme de coopération n'ait débuté qu'il y a deux ans, des activités de sensibilisation efficaces ont permis de placer les questions relatives aux droits de l'enfant au coeur du processus de développement.

10. Le rapport d'évaluation de fin de décennie a montré que, depuis la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant et l'adoption du Plan d'action national, la Gambie avait notablement progressé vers la réalisation des objectifs définis lors du Sommet mondial pour les enfants. Toutefois, plusieurs facteurs ont entravé les efforts du Gouvernement, notamment la poursuite du déclin des courants de ressources vers les secteurs sociaux, en particulier la santé et l'eau et l'assainissement, mais aussi une capacité institutionnelle limitée en matière d'élaboration et de gestion de programmes axés sur les enfants, l'absence de législation portant spécifiquement sur les droits des femmes et des enfants, et des croyances socioculturelles et des pratiques traditionnelles profondément enracinées dans la population.

11. Les principaux accomplissements ont été la revitalisation des soins de santé primaires grâce à l'Initiative de Bamako; le maintien de la couverture vaccinale; les progrès enregistrés en matière d'approvisionnement en eau salubre, d'assainissement et de promotion de l'éducation de base, en particulier pour les filles. En outre, un appui a été fourni en matière de formation, de livraison de manuels scolaires, mais aussi sous forme de conseils techniques à tous les niveaux du cycle primaire, et les parents et les dirigeants religieux ont été sensibilisés, en collaboration avec le Service de secours catholique et le Forum des éducatrices africaines, à l'importance du droit à l'éducation et de la poursuite des études des filles. Avec le soutien de groupes de jeunes et en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), des progrès appréciables ont également été enregistrés dans le domaine de la prévention du VIH/sida.

Enseignements tirés des programmes précédents

12. Le précédent programme de coopération était principalement axé sur la prestation de services, et dans une moindre mesure sur la constitution des capacités nationales. Mais le fait de mettre l'accent sur la prestation de services ne garantit pas la durabilité, ainsi que l'illustre le déclin du taux de couverture vaccinale. C'est pour-

quoi, dans le cadre du nouveau programme, les stratégies de constitution de capacité et d'autonomisation des communautés viendront renforcer les capacités en matière de prestation de services, afin de préserver et de développer l'accès aux services de base, en particulier dans les circonscriptions administratives les plus démunies.

13. Les jeunes ont été mobilisés afin de briser le silence que les tabous culturels font peser sur le VIH/sida. Cette stratégie sera utile dans le cadre du programme futur, qui s'inspirera des enseignements tirés de cette expérience pour s'attaquer à des questions tout aussi essentielles et délicates que les mariages arrangés ou précoces, les grossesses d'adolescentes et la violence à l'encontre des filles et des femmes, dans le but de favoriser ainsi la scolarisation des filles et d'inverser la tendance actuelle au déclin de leur taux de poursuite des études.

14. Une initiative communautaire en faveur des bébés a montré que non seulement la promotion de l'allaitement maternel encourageait les communautés et les familles à protéger, appuyer et promouvoir l'allaitement maternel à titre exclusif pendant six mois, mais qu'elle pouvait également servir de point de départ à d'autres activités communautaires liées au développement du jeune enfant. Les structures décentralisées devraient bénéficier d'un personnel et d'un financement suffisants pour être en mesure de travailler de façon coordonnée et synergique.

15. S'agissant du programme éducatif destiné aux filles, l'intégration des services de base en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les écoles primaires a constitué un succès. Désormais, les écoles sont mieux adaptées aux filles, ce qui favorise leur scolarisation et les incite à poursuivre leurs études. La promotion des moustiquaires imprégnées d'insecticide contribue au recul du paludisme, en particulier dans les zones rurales. Le nouveau programme de pays portera sur les questions mentionnées ci-avant dans trois des circonscriptions administratives les plus pauvres du pays (Lower River, Central River et Upper River – cours inférieur, partie centrale et cours supérieur du fleuve).

Coopération recommandée au programme, 2002-2006

Montant estimatif des dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Ressources ordinaires						
Services de base	258	252	252	248	250	1 260
Promotion et protection des droits	151	154	154	154	154	767
Planification sociale	233	233	233	233	233	1 165
Dépenses intersectorielles	85	88	88	92	90	443
Total partiel	727	727	727	727	727	3 635
Autres ressources						
Services de base	890	890	890	890	890	4 450
Promotion et protection des droits	500	500	500	500	500	2 500
Planification sociale	150	150	150	150	150	750
Total partiel	1 540	7 700				
Total	2 267	11 335				

Processus d'élaboration du programme de pays

16. L'élaboration du nouveau programme de pays pour la période 2002-2006 a débuté en juin 2000, sous les auspices du groupe d'analyse des politiques du Cabinet du Président. Plusieurs ministères, organisations non gouvernementales (ONG), groupes de jeunes et institutions spécialisées des Nations Unies y ont pris part. Une session de réflexion de deux jours sur la situation des enfants et des femmes en Gambie a abouti à une réunion stratégique en septembre 2000. Divers partenaires de développement, notamment des ONG et des dirigeants religieux, ont également été consultés.

17. La réunion d'examen préalable s'est tenue en mars 2001, sous la direction du Vice-Président du pays. Le plan à moyen terme, l'avant-projet de conclusions de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants en septembre 2001 et intitulé « Un monde fait pour l'enfant », ainsi que le Mouvement mondial pour l'enfance ont constitué des sources d'inspiration pour l'élaboration du programme de pays. L'initiative « Dites oui pour les enfants » a servi de tremplin au lancement d'une campagne massive visant à placer les enfants au premier rang des priorités de l'ordre du jour national en matière de développement.

Buts et objectifs du programme de pays

18. Le nouveau programme de pays englobe les principaux axes intersectoriels du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement selon une démarche fondée sur les droits, de manière à assurer le suivi de conférences de premier plan telles que le Sommet mondial pour les enfants, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la Conférence internationale sur la population et le développement et le Sommet mondial pour le développement social. Les domaines sur lesquels porte le suivi sont les droits de l'homme, la population, le mode de gouvernement, l'intégration d'une démarche soucieuse de l'équité entre les sexes, la pauvreté, l'environnement et le VIH/sida. Le système des Nations Unies a préconisé la convergence et la coordination des interventions sectorielles dans les domaines de la santé, de la nutrition et de la sécurité alimentaire, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Dans le contexte du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'ensemble des institutions spécialisées des Nations Unies, des donateurs, des ONG et des groupes de jeunes concernés a été invité à contribuer à l'élaboration des documents de programme.

19. Le programme est destiné aux groupes les plus vulnérables de trois circonscriptions administratives (Lower River, Central River et Upper River), auxquels s'appliquent les critères suivants : a) taux de pauvreté élevé; b) taux de fécondité élevé; c) taux de mortalité infantile, de mortalité des enfants de moins de 5 ans et de mortalité maternelle élevés; d) faible taux de scolarisation et taux élevé d'abandon des études, en particulier parmi les filles. La nature multisectorielle du programme de coopération contribuera à améliorer la coordination et l'intégration d'interventions sectorielles traditionnelles dans le cadre du processus de décentralisation défini dans le programme à long terme Vision 2020, la politique et la stratégie nationales de gouvernement et le document stratégique sur la lutte contre la pauvreté.

20. L'objectif d'ensemble du programme de coopération proposé est de contribuer à la survie, au développement, à la protection et à la participation des enfants et des femmes dans le cadre du développement national de la Gambie. D'ici à 2000, le programme contribuera à : a) réduire de 10 % le taux de mortalité maternelle et d'au moins 20 % le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans; b) faire en sorte que la proportion d'enfants d'âge scolaire bénéficiant d'un accès équitable à une éducation de base de qualité passe de 63 à 80 % dans certaines zones géographiques; c) faire en sorte que des soins propres à assurer son développement soient apportés au jeune enfant, de sorte que 50 000 enfants, dans les trois circonscriptions administratives choisies, soient en bonne santé physique et mentale et aptes à apprendre lorsqu'ils parviendront à l'âge de 8 ans; d) assurer la protection de 1 000 enfants qui ont des besoins particuliers, notamment les adolescents et les enfants en conflit avec la loi et les enfants affectés par l'exploitation et les abus sexuels, dans deux municipalités urbaines et les trois circonscriptions administratives choisies.

Liens avec les priorités nationales et internationales

21. Le programme proposé appuie les processus de développement en place dans le pays ainsi que ses priorités et ses programmes en la matière. Au titre du dispositif d'aide aux pays pauvres très endettés, la Gambie a reçu quelque 69 millions de la Banque mondiale sous la forme d'un allègement de sa dette. Cette somme s'ajoutera aux ressources allouées par ses partenaires de développement, en particulier ceux qui opèrent au sein du système des Nations Unies.

22. Le programme de coopération s'inscrit dans le cadre du programme à long terme Vision 2020, du document stratégique sur la lutte contre la pauvreté, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du Cadre de développement intégré. Ces divers instruments ont pour objectifs principaux la réduction de la pauvreté et la promotion de l'éducation des filles, dans le but d'améliorer la qualité de vie de la population gambienne. Grâce à des activités de sensibilisation et à l'élaboration de propositions de projets bien conçues et de stratégies de communication efficaces pour l'appui aux programmes, l'UNICEF jouera un rôle dynamisant en mobilisant des ressources à destination des enfants auprès du secteur privé, des donateurs et des partenaires internationaux.

23. Le programme de coopération a été conçu en fonction du plan stratégique à moyen terme pour 2002-2005 et des priorités définies à l'échelle mondiale en ce qui concerne les enfants : a) faire en sorte que les nourrissons entament leur existence en bonne santé et que les jeunes enfants grandissent dans un milieu où leurs besoins sont satisfaits, qu'ils soient en bonne santé physique et aptes à exercer toutes leurs facultés mentales, notamment pour étudier, et qu'ils reçoivent l'affection nécessaire et soient adaptés à la vie sociale; b) faire en sorte que les enfants les plus pauvres et les plus désavantagés aient accès à une éducation de base de bonne qualité et aillent au terme de cet enseignement fondamental; c) donner aux adolescents la possibilité de développer pleinement leurs capacités individuelles dans un milieu propice et sécurisant, mais aussi de participer et de contribuer au développement de leurs communautés respectives.

24. Le VIH/sida constitue une grave menace tant pour les jeunes que pour le développement de la Gambie, aussi les stratégies visant à combattre ce fléau seront-elles perfectionnées sur la base du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au dévelop-

pement. En collaboration avec le Conseil de la recherche médicale, l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) apportent une assistance en matière de gestion, de prévention et de traitement du VIH/sida, mais aussi de sensibilisation. Au cours des quatre années à venir, la Banque mondiale affectera en tout 15 millions de dollars au projet d'intervention rapide en matière de VIH/sida, en collaboration avec le Gouvernement et ONUSIDA. La stratégie de l'UNICEF en matière de VIH/sida inclut des activités entreprises au titre des volets du programme consacrés aux services de base et à la promotion et à la protection des droits. L'UNICEF appuiera les activités axées sur la sensibilisation et la transmission de l'information entre camarades en milieu scolaire, parmi les adolescents et au sein des communautés, en particulier s'agissant de la prévention de la transmission de la mère à l'enfant. Avec l'appui du système des Nations Unies, l'UNICEF continuera d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes à tous les niveaux du programme de coopération. Le Bureau national et le Conseil national des femmes veillent à l'application de la politique nationale en faveur des femmes. En outre, la Constitution de 1996 comporte des dispositions visant à garantir aux femmes l'égalité d'accès à l'éducation et des droits politiques.

Stratégies de programme

25. Les principales stratégies du programme de pays sont la sensibilisation, le renforcement des capacités, la prestation de services et l'autonomisation des populations locales. La sensibilisation permettra d'établir des partenariats et des alliances en vue de mobiliser des ressources en faveur des enfants et d'intensifier la promotion et la protection de leurs droits. S'agissant du renforcement des capacités, les efforts porteront sur l'élaboration de politiques et la formation dans les secteurs sociaux. S'agissant de la prestation de services, les efforts porteront essentiellement sur les services de base intégrés dans trois des circonscriptions administratives les plus défavorisées du pays et sur les enfants nécessitant une protection spéciale. Des moyens seront fournis aux communautés et aux jeunes afin de leur permettre d'identifier leurs problèmes et de prendre des initiatives visant à les régler.

26. La prévention et la gestion du VIH/sida seront intégrées à tous les niveaux du programme, en particulier l'élaboration des politiques, la transmission de l'information entre camarades et l'établissement de partenariats. On s'efforcera notamment de promouvoir un changement d'attitude et de comportement au moyen d'activités de sensibilisation et de communication et d'échanges d'informations. À l'échelon local, la planification participative intégrée contribuera à faire progresser le processus de décentralisation et à améliorer, d'une part, la coordination – grâce à la constitution de partenariats et d'alliances de sorte que les activités entreprises aient la plus grande incidence possible – et, d'autre part, la synergie des efforts et le rapport coût-efficacité. L'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes à l'ensemble des programmes contribuera à renforcer la participation et l'autonomisation des femmes et des filles, ce qui aura pour effet de réduire la discrimination dont elles sont victimes et les disparités entre les sexes. Compte tenu de la situation géopolitique du pays, de l'afflux de réfugiés en provenance du Libéria, de Sierra Leone et du sud du Sénégal, mais aussi de la vulnérabilité de la Gambie aux épidémies et aux catastrophes naturelles, une attention particulière sera accordée à la préparation aux situations d'urgence. L'UNICEF appuiera le plan

d'intervention d'urgence du Gouvernement en apportant une aide aux nouveaux réfugiés et aux plus démunis durant les périodes de crise.

27. Le programme de pays comportera trois volets, consacrés aux services de base, à la promotion et à la protection des droits, et à la planification sociale, et sept projets. Les deux premiers programmes s'articulent autour d'un ensemble d'enjeux sectoriels et intersectoriels, ce qui facilitera leur exécution aux niveaux national et local. Les interventions intersectorielles porteront sur la promotion des droits et la prestation de services de base intégrés dans les trois circonscriptions administratives les plus pauvres. Le programme intersectoriel consacré à la planification sociale sera axé sur l'élaboration de politiques et sur la planification, la coordination, la gestion, le suivi de l'exécution et l'évaluation des programmes.

28. *Services de base.* En collaboration avec le FNUAP, le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Banque mondiale et les organisations communautaires, ce volet du programme favorisera : a) le bien-être maternel et la réduction du taux de mortalité maternelle de 10 % et du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans d'au moins 20 %; b) une amélioration (de 63 à 80 %) du taux d'accès équitable à une éducation de base de qualité, en particulier pour les filles, dans les circonscriptions administratives choisies; c) les soins aux jeunes enfants en vue d'assurer leur survie, leur croissance et leur développement dans les circonscriptions administratives choisies, l'objectif étant de faire en sorte que 50 000 enfants qui atteignent l'âge de 8 ans soient physiquement et mentalement aptes à apprendre. Ce programme comportera trois projets. Le projet consacré à la promotion de la santé sera mis en oeuvre à l'échelon national dans le cadre de l'Initiative de Bamako et du projet d'éducation de base. Les activités principales seront la formation, la mobilisation sociale, le développement institutionnel et la recherche. Une concertation sur l'action à mener, en collaboration avec des partenaires tels que la Banque mondiale, le FNUAP, ONUSIDA et le PNUD, aboutira à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action en matière de VIH/sida, incluant des politiques et des stratégies clairement définies en ce qui concerne la transmission de la mère à l'enfant. Le projet de services de base intégrés sera mis en oeuvre dans trois circonscriptions administratives données. Il aura notamment pour objectif de faire en sorte que l'initiative communautaire en faveur des bébés serve de point de départ pour d'autres activités liées au développement du jeune enfant. Les autres activités entreprises dans le cadre de ce projet porteront sur la maternité sans risques, la santé et la nutrition de l'enfant, l'eau et l'assainissement dans les écoles, la prévention du paludisme et la lutte contre cette maladie grâce à la promotion des moustiquaires imprégnées d'insecticide et de l'hygiène, ainsi que sur l'éducation des filles et la planification locale au moyen d'une formation et d'une assistance technique appropriées.

29. *Promotion et protection des droits.* En collaboration avec les institutions spécialisées des Nations Unies, les ONG, les jeunes et les partenaires du développement, ce programme favorisera : a) la sensibilisation aux droits des enfants et des femmes à l'échelle nationale, l'objectif étant d'en assurer la promotion et le respect au moyen d'activités de communication propres à encourager un changement de comportement et une transformation sociale, la participation des communautés locales et la mobilisation sociale; b) assurer la protection de 1 000 enfants présentant des besoins spéciaux, en particulier des adolescents, des enfants en conflit avec la loi et des enfants victimes d'abus sexuels et d'exploitation sexuelle, dans deux municipalités urbaines et trois circonscriptions administratives rurales. Ce programme com-

prendra deux projets qui seront mis en oeuvre aux échelons national et local. Le projet consacré à la promotion des droits sera axé sur la sensibilisation aux droits des enfants et des femmes et sur la promotion de ces droits, aux fins de renforcer la participation des enfants et des adolescents à la prise de décisions, à la planification, au suivi et à l'évaluation des programmes. Le projet de protection des enfants sera axé sur les enfants en conflit avec la loi, les enfants victimes d'abus sexuels et d'exploitation sexuelle et les enfants des rues. Les principales activités entreprises seront la formation, la sensibilisation, la recherche, la constitution de réseaux, l'appui au Conseil national des jeunes et aux groupes de jeunes, la création d'une commission nationale sur les droits des enfants et des femmes, et le renforcement des institutions afin d'obtenir que la législation nationale soit appliquée et en harmonie avec la Convention relative aux droits de l'enfant et avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

30. *Planification sociale.* Ce programme contribuera à : a) renforcer les capacités nationales, y compris la collecte et l'analyse de données fiables pour l'élaboration de politiques, la planification, l'exécution, la coordination, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes sociaux; b) assurer une planification, une gestion, une coordination, un suivi et une évaluation efficaces du programme de pays. Il comprendra deux projets. Le projet de planification sociale portera sur la concertation, la planification, la supervision, les conseils techniques, la gestion, la formation, la recherche et l'appui au Groupe d'analyse des politiques. Le projet de suivi et d'évaluation renforcera les activités de surveillance et d'évaluation des activités entreprises dans les secteurs sociaux et apportera un appui aux systèmes d'information sectoriels et décentralisés. Les principales activités entreprises seront les suivantes : formation, collecte, traitement et analyse de données, mise à jour du plan de suivi et d'évaluation intégré, concertation sur l'action à mener, renforcement des institutions et amélioration des systèmes de gestion de l'information. Le programme intersectoriel aura pour but d'améliorer la coordination et la supervision du programme de coopération. Les principales activités entreprises dans le cadre de ce programme seront les suivantes : formation, amélioration de la gestion et de la supervision à tous les niveaux du programme de coopération, appui aux interlocuteurs nationaux grâce à des conseils techniques relatifs à l'intégration de la planification et de la gestion, afin que la meilleure utilisation possible soit faite des ressources.

31. *Les dépenses intersectorielles* permettront d'assurer un appui administratif et financier, ainsi qu'en matière d'approvisionnement et de logistique, aux fins de la mise en oeuvre du programme.

Suivi et évaluation

32. Dans le cadre du volet consacré à la planification sociale, on assurera le suivi d'ensemble du programme de pays et on surveillera la qualité de sa mise en oeuvre. L'UNICEF continuera d'apporter son appui et de contribuer à l'élaboration de dispositifs de collecte de données systématiques ou à la conception d'enquêtes nationales visant à déterminer les progrès effectués vers la réalisation des objectifs nationaux fixés dans le cadre du bilan commun de pays et à mesurer l'incidence du programme bénéficiant de l'aide du Fonds. Les activités de suivi et d'évaluation prendront diverses formes : des visites sur le terrain effectuées conjointement par des représentants du Gouvernement et des membres du personnel de l'UNICEF; des rapports de situation qui seront utilisés à l'occasion des examens annuels et à mi-

parcours; des évaluations des interventions effectuées dans le cadre du programme. Le système des Nations Unies et d'autres institutions spécialisées multilatérales et bilatérales, les ONG et les jeunes prendront part au suivi de la mise en oeuvre du programme de pays.

33. Une enquête préalable sera menée dans les trois circonscriptions administratives choisies (Lower River, Central River et Upper River) afin d'évaluer les structures, les capacités et les installations locales susceptibles de favoriser la mise en oeuvre efficace de diverses activités, notamment les soins à donner au jeune enfant pour assurer son développement. Parmi les autres activités de suivi et d'évaluation prévues, on peut citer des études spécifiques, de nature essentiellement opérationnelle, en collaboration avec des instituts de recherche tels que le Conseil de la recherche médicale, le Gambia College et l'Université de Gambie. En collaboration avec le projet intégré de services de base, des consultations locales permettront de définir un certain nombre d'indicateurs. Le fait de participer à ces activités donnera aux populations cibles le sentiment d'en avoir la maîtrise.

34. Des activités de suivi auront régulièrement lieu sur place et des rapports seront établis chaque trimestre. Le Groupe d'analyse des politiques du Cabinet du Président sera responsable de la planification, de la gestion et de l'évaluation d'ensemble du programme de pays dans l'optique du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. On sollicitera la collaboration d'institutions nationales et de partenaires du développement afin d'assurer un suivi et une évaluation efficaces des programmes dans le but de renforcer les capacités en la matière de la Direction centrale des statistiques et des secteurs sociaux.

Collaboration avec les partenaires

35. Un profit maximal sera tiré de l'expérience acquise au fil des programmes précédents. Une coopération est envisagée avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les institutions spécialisées des Nations Unies et les ONG, en fonction de leurs centres d'intérêt et de leurs mandats respectifs. Cette coopération inclura le projet participatif de population, santé et nutrition, le projet d'intervention rapide en matière de VIH/sida et le projet d'éducation de base, financés par la Banque mondiale; les projets de la Banque africaine de développement sur l'amélioration de l'éducation, de la santé et des compétences des collectivités locales; les projets de lutte antipaludique et contre le VIH/sida de l'OMS; enfin, la coopération avec le Programme alimentaire mondial, le FNUAP et le PNUD portera respectivement sur la scolarisation et la poursuite des études des filles, la santé de la reproduction et l'atténuation de la pauvreté. Ce type de coopération permettra de mieux coordonner les projets consacrés à la promotion de la santé, l'éducation de base et les services de base intégrés, et de faire en sorte que leur impact soit optimal. En outre, on s'efforcera de collaborer étroitement avec le Département du développement international du Royaume-Uni en matière de parité entre les sexes, d'assainissement et d'éducation, ainsi qu'avec l'Union européenne et le Fonds européen de développement en matière d'assainissement, d'éducation de base et de développement communautaire. Enfin, des efforts viseront à renforcer la collaboration avec le bureau de l'UNICEF à Dakar aux fins de s'attaquer de façon globale à des problèmes affectant la sous-région, tels que l'exploitation sexuelle et les abus sexuels dont sont victimes les enfants.

36. La collaboration se poursuivra aussi avec des ONG telles que la Gambia Food and Nutrition Agency en matière de scolarisation et de poursuite des études des filles, ou encore avec le Fonds chrétien pour les enfants, s'agissant des soins à donner au jeune enfant pour assurer son développement, et avec ActionAid, s'agissant de l'hygiène du milieu et de la promotion des droits. Les activités entreprises dans le cadre du volet du programme consacré à la promotion et à la protection des droits s'effectueront en collaboration avec ActionAid, la National Association for Youth and Children's Organisations, le National Youth Council et l'Association du barreau. Les activités entreprises dans le cadre du volet consacré à la planification sociale le seront en collaboration étroite avec les groupes thématiques des Nations Unies afin de promouvoir une planification et une coordination efficaces, et porteront sur la mise à jour du bilan commun de pays, l'élaboration des politiques sociales en général et le suivi intégré du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Afin que les interventions locales entraînent un réel changement de comportement et d'attitude de la population, le concours d'organisations telles que le Forum des éducatrices africaines, le Comité gambien sur les pratiques traditionnelles, le National Youth Council, la National Association for Youth and Children's Organisations, les médias et l'Association des organisations non gouvernementales sera sollicité.

Gestion du programme

37. L'assistance apportée par l'UNICEF au Gouvernement sera coordonnée par le Secrétaire général de ce dernier. Le Groupe d'analyse des politiques du Cabinet du Président sera responsable de la coordination, de la supervision, du suivi et de l'évaluation d'ensemble sur la base du plan directeur. L'UNICEF apportera une assistance technique et assurera la gestion financière des ressources allouées au programme, en collaboration avec les organismes d'exécution. Des ressources ordinaires ont été réaffectées afin d'améliorer la gestion, la coordination, le suivi et l'évaluation à tous les niveaux du programme au moyen de la création d'une poste de coordonnateur international de programme responsable du volet consacré à la planification sociale, afin de garantir la coordination et l'intégration des programmes bénéficiant d'une aide de l'UNICEF.

38. Un groupe consultatif multisectoriel dirigé par le Cabinet du Président a pour mission de renforcer les relations intersectorielles aux niveaux central, des circonscriptions administratives et des districts. Les Ministères de la santé et du bien-être social, de l'éducation, des ressources naturelles et de l'environnement, des autorités locales, de la justice, et de la jeunesse et des sports désigneront un coordonnateur chargé de superviser la mise en oeuvre et le suivi des programmes et projets. Cet organe multisectoriel facilitera en outre la promotion des partenariats et la constitution d'alliances afin de mobiliser toutes les parties intéressées qui oeuvrent pour le respect des droits des enfants et des femmes.

39. Le Ministère du développement communautaire sera l'organe responsable de la coordination, de la supervision, du suivi et de l'évaluation d'ensemble du volet consacré aux services de base, en collaboration avec les Ministères de l'éducation, de la santé et des ressources en eau. Au niveau local, une équipe de facilitation composée de membres du personnel des Ministères de l'éducation, de la santé, des ressources en eau et du développement communautaire, en collaboration avec les comités de coordination au niveau des circonscriptions administratives et les comi-

tés de développement des villages, coordonneront et assureront le suivi de la mise en oeuvre du programme. Le ministère public et le Ministère de la justice, en collaboration avec le Ministère de l'intérieur et du bien-être social, la National Association for Youth and Children's Organisations et le National Youth Council seront responsables de la mise en oeuvre, de la coordination, de la gestion, du suivi et de l'évaluation du volet consacré à la promotion et à la protection des droits. Le Groupe d'analyse des politiques, en collaboration avec la Direction centrale des statistiques, sera responsable de la mise en oeuvre, de la coordination, de la gestion, du suivi et de l'évaluation du volet consacré à la planification sociale, en consultation avec le groupe multisectoriel et les groupes de planification en matière d'éducation et de santé. Les jeunes et les ONG y participeront également.

Tableau

Liens entre les postes et dépenses de personnel dans le budget-programme

Pays : Gambie
Programme : 2002-2006

Domaine d'activité et source de financement	Budget-programme (en milliers de dollars É.-U.)			Postes ^a								Dépenses de personnel ^b (en milliers de dollars É.-U.)							
	RO	AR	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Local	Total			
Ressources ordinaires																			
Services de base	1 260 000		1 260 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	224 908	224 908			
Promotion et protection des droits	767 000		767 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59 863	59 863			
Planification sociale	1 165 000		1 165 000	0	0	0	0	1	0	1	1	0	2	631 641	149 263	780 904			
Dépenses intersectorielles	443 000		443 000	0	0	0	0	0	0	0	1	4	5	0	352 356	352 356			
Total RO	3 635 000		3 635 000	0	0	0	0	1	0	1	3	4	8	631 641	786 390	1 418 031			
Autres ressources																			
Services de base		4 450 000	4 450 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	105 182	105 182			
Promotion et protection des droits		2 500 000	2 500 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	105 182	105 182			
Planification sociale		750 000	750 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Total AR		7 700 000	7 700 000	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	210 364	210 364			
Total général RO + AR	3 635 000	7 700 000	11 335 000	0	0	0	1	1	0	1	5	4	10	631 641	996 754	1 628 395			
Budget d'appui au programme																			
	Dépenses d'exploitation		722 399																
	Effectifs			0	0	0	1	1	0	2	1	4	7	1 534 963	413 327	1 948 290			
Total général (RG + AR + BAP)				0	0	0	1	2	0	3	6	8	17	2 166 604	1 410 081	3 576 685			
	Nombre de postes et dépenses de personnel :																		
	Cycle de programmation en cours												3	2	10	15			
	À la fin du programme proposé (à titre indicatif seulement)												3	6	8	17	2 166 604	1 410 081	3 576 685

RO = ressources ordinaires; AR = autres ressources; ARD = autres ressources disponibles; AI = administrateur international; AN = administrateur national; SG = services généraux; BAP = budget d'appui au programme.

^a Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie le programme de pays dans son ensemble.

^b Non compris les postes temporaires et les heures supplémentaires.